

BUDGET PRIMITIF 2013

BUDGET PRINCIPAL

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis d'exposer les projets d'investissement à initialiser ou à réaliser en 2013 et a indiqué que le produit fiscal inscrit au Budget Primitif serait basé sur des taux de fiscalité directe inchangés.

Le produit fiscal attendu s'élève ainsi à.....7.153.184 euros.
avec des taux de la fiscalité directe qui resteront ainsi fixés de la façon suivante :

- 12,00 %, pour la Taxe d'Habitation,
- 17,72 %, pour le Foncier bâti,
- 29,56 %, pour le Foncier non bâti.

Les montants définitifs du produit de la fiscalité directe locale ainsi que de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat seront intégrés au budget 2013 par une décision budgétaire modificative.

Le produit de l'ancienne Taxe Professionnelle, devenue Cotisation Economique Territoriale perçue par la Communauté de Communes du Pays de Lourdes (CCPL) sur la base des éléments fiscaux 2003 fera comme les années précédentes l'objet d'un reversement à la Ville, déduction faite du montant des charges transférées, soit donc pour 2013 un montant non définitif d'attribution de compensation de2.249.026 euros.

En outre, le budget 2013 reprend, comme les années passées, les soldes comptables de l'exercice précédent avec les reports de crédits de dépenses et de recettes d'investissement.

Les chiffres définitifs seront approuvés au Compte Administratif 2012 ; les ajustements éventuels seront repris au Budget Supplémentaire 2013.

Le solde de fonctionnement 2012 s'établit à la somme de.....3.156.738 euros,
Il sera affecté à la couverture du besoin de financement pour.....95.673 euros,
et reporté en fonctionnement pour.....3.061.000 euros.

Les autres éléments importants du budget sont les suivants.

Le montant de la DGF diminuera en 2013 de 1 à 6 % pour le complément de garantie ;
la DGF escomptée s'établit au total à.....7.746.000 euros,
soit une baisse de plus de 170.000 euros par rapport à 2012 (- 2,20 %).

La Ville ne perçoit plus la dotation de solidarité communautaire.

La Dotation de Solidarité Urbaine perçue en 2012 est inscrite pour le même montant en 2013 (201.284 euros).

Les frais de personnel sont prévus pour un montant de.....9.850.000 euros,
soit une progression d'un peu plus de 9 % par rapport aux crédits consommés en 2012.

Les crédits réservés pour le versement de subventions aux associations et au CCAS s'élèvent à.....2.471.218 euros.

Il est rappelé que depuis 1999, le budget intègre une avance de trésorerie au bénéfice de l'EPIC – Office de Tourisme de Lourdes pour un montant de.....609.800 euros, ainsi que le reversement de l'encaissement du produit prévisionnel de la taxe de séjour avec :

- pour l'EPIC – Office de Tourisme800.000 euros,
- pour le Conseil Général.....80.000 euros.

Pour financer les investissements, l'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement s'élève à.....2.804.445 euros.

S'y ajoutent les dotations aux amortissements pour.....850.000 euros.

Cet autofinancement permet le financement des subventions d'équipement ou des engagements de travaux votés lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2012 ou enfin de nouvelles réalisations.

Le montant total des crédits pour travaux ou acquisitions, y compris ceux votés par anticipation en décembre 2012, s'établit à.....9.404.360 euros, non compris les crédits prévus pour le paiement de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la piscine municipale, soit un montant prévisionnel de.....2.000.000 euros. A ces sommes s'ajoutent des crédits reportés de 2012 pour.....3.939.203 euros.

Dans les crédits reportés sont prévus en particulier :

- la réalisation de la Maison de la Connaissance et de la Prévention du Risque Sismique pour.....381.430 euros,
- la salle d'activités sportives pour.....181.794 euros,
- l'aménagement de la route départementale 937 pour.....202.000 euros,
- la sécurisation des falaises de l'Ophite pour.....187.055 euros,
- la couverture de deux courts de tennis pour.....509.335 euros,
- la réhabilitation de la salle des fêtes pour.....453.316 euros,
- la restauration des courtines du Château Fort pour.....161.736 euros,
- les travaux de voirie pour.....348.654 euros,
- la réfection du réseau d'eaux pluviales pour.....538.854 euros,
- les crédits reportés sont financés:
 - par des subventions 2012 reportées d'un montant de.....1.829.691 euros.

Dans l'enveloppe des nouveaux crédits proposés en 2013, dont 2.705.000 euros votés par anticipation le 13 décembre 2012, on peut relever les opérations d'aménagement structurées comme suit :

A - Urbanisme et Environnement

- Aménagement de la place Peyramale.....1.463.500 euros,
- Aménagement du RD 937.....1.150.000 euros,
- Aménagement des berges du Gave (maîtrise d'œuvre).....500.000 euros,
- Réhabilitation de l'observatoire au sommet du Pic du Jer avec la création d'une maison des énergies renouvelables.....239.200 euros,
- Sécurisation des falaises de l'Ophite tranche 2.....242.310 euros.
- Modernisation de la signalisation directionnelle.....300.000 euros,
- Programme général de réfection de la voirie.....450.000 euros,
- Réfection de la voirie de la rue Basse.....272.000 euros,
- Réfection du pont de la route de Julos.....100.000 euros,
- Réfection du réseau d'eaux pluviales.....406.000 euros,
- Réfection du jardin des Tilleuls.....65.000 euros,
- Accueil touristique du bois de Lourdes tranche 2.....60.000 euros,

- Construction d'un hangar de stockage pour plaquettes forestières.....100.000 euros,
- Création d'une route forestière.....41.000 euros,
- Amélioration de l'éclairage public et du matériel d'incendie.....225.000 euros,
- Acquisition de terrains.....200.000 euros.

B - Equipements pour les loisirs, le sport et la culture.

- Réhabilitation de la Salle des Fêtes.....890.000 euros,
- Travaux de couverture du hall d'entrée du Palais des congrès.....50.000 euros,
- Réalisation de la couverture de deux courts de tennis et du Club House...30.000 euros,
- Aménagement de la salle d'activités sportives.....32.000 euros,
- Aménagement d'une piste VTT sur le site du Pic du Jer.....140.000 euros,
- Rénovation de l'immeuble Lacour pour.....150.000 euros.

C - Mise en valeur du patrimoine

- Travaux Château-Fort et éclairage de la façade Ouest.....130.000 euros,
- Aménagement du jardin de l'You.....160.000 euros,
- Entretien des bâtiments communaux.....200.000 euros,
- Travaux de couverture de l'Eglise du Sacré Cœur.....100.000 euros,
- Travaux de toiture et installation d'ascenseur au Château de Soum...200.000 euros,
- Travaux d'aménagement du bâtiment de la police municipale.....25.000 euros,
- Travaux d'entretien terrain pour les gens du voyage.....20.000 euros,
- Travaux dans les cimetières.....15.000 euros,
- Travaux réalisés par l'ONF.....33.700 euros.

D - Subventions d'équipement et frais d'études

- Dépenses d'urbanisme (PIG, Opérations façades, levers de géomètres, frais d'études),
.....131.000 euros.

E - Matériel

- Renouvellement du matériel roulant.....346.000 euros,
- Renouvellement du matériel des services.....50.000 euros,
- Matériel de signalisation et de stationnement de surface.....70.000 euros,
- Matériel équipements sportifs.....178.100 euros,
- Logiciels, matériels informatique et de bureau.....269.100 euros.

Les subventions d'investissement attendues et inscrites s'élèvent à.....764.215 euros.

Ce sont :

- des fonds européens pour l'accueil touristique au bois de Lourdes, la création d'une route forestière et des contrôles de ligneux à la tourbière,
- des subventions de l'Etat pour l'installation d'un ascenseur au Château de Soum, la sécurisation des falaises de l'Ophite, le contrôle des ligneux à la tourbière, l'acquisition d'un matériel de vidéo-protection et de matériel pour la police municipale et pour la réalisation d'une piste de VTT,
- des subventions régionales pour la sécurisation des falaises de l'Ophite, l'aménagement de l'observatoire et d'une piste de VTT sur le site du Pic du Jer,
- des subventions du Conseil Général pour les travaux au Cavalier Sud du Château-Fort, pour l'aménagement du jardin de l'You, pour l'accueil touristique au bois de Lourdes, pour la réalisation d'un hangar pour le stockage de plaquettes forestières et pour l'aménagement de l'observatoire et d'une piste de VTT sur le site du Pic du Jer,

- un fonds de concours de l'EPIC - Office de Tourisme pour des études sur la signalisation touristique piétonne,
- des aides de l'ADEME pour les travaux de protection contre le bruit, pour l'observatoire au sommet du Pic du Jer,
- une aide d'EDF pour l'aménagement intérieur de l'observatoire au sommet du Pic du Jer,
- le produit d'une souscription auprès de particuliers pour la réfection d'une fresque à l'Eglise paroissiale.

Le remboursement en capital de la dette en 2013 s'élèvera à.....2.451.000 euros,
 L'inscription des emprunts est fixée pour le programme des travaux d'aménagement à
7.500.000 euros
 dont pour le financement de la maîtrise d'œuvre de la piscine.....2.000.000 euros.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 2^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2013 du Budget Principal qui, avec les restes à réaliser en dépenses et recettes et la reprise par anticipation des soldes comptables de l'exercice 2012, s'établit en mouvements budgétaires conformément à la balance générale du budget de la façon qui suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	27.307.820 euros	27.307.820 euros
Section d'Investissement	<u>18.972.963 euros</u>	<u>18.972.963 euros</u>
TOTAL	46.280.783 euros	46.280.783 euros

3°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.